

L'an deux mille vingt-et-un, le treize décembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de **Castelmoron sur Lot**, dûment convoqué en séance, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Line LALAURIE, Maire.

Date de convocation : 8 décembre 2021

Etaient présents : Line LALAURIE, maire, Daniel MARROT, Josianne ESCODO, Jean-Marie PREVOT, Guylène LIA, Jean-Claude VIGNEAU, adjoints au Maire et Christophe PLANTY, Chantal CZWOJDRAK, Johan ARSAC, Annabel LAJOURNADE, Judikaël PILLES, Maguy CARMELLI-AMADIO, Fabien VIEL, Gérard ROUAN, Sandrine LACOMBE, Olivier ZOLDAN, Laetitia CAZAUBIEL, conseillers Municipaux.

Absents excusés : Maud DURNEY, Michèle ROCH,

Procuration : Maud DURNEY à Line LALAURIE

-=-=-

Mme le maire ouvre la séance en annonçant avec regret l'annulation des manifestations programmées, en raison de la recrudescence de la pandémie ; le Téléthon, le goûter de Noël du CCAS offert aux retraités, la cérémonie des maisons fleuries, les vœux à la population sont remis à l'an prochain si toutefois la situation sanitaire le permet. La municipalité a décidé de reconduire le colis à l'attention des + de 70 ans qui avait connu un vif succès l'an passé.

### Décisions modificatives :

Afin de régulariser des dépenses imprévues (FPIC, JA et amendes de police 2017) de 11 113 €, il convient de créer une décision modificative.

#### (Délibération)

Madame le Maire expose au Conseil que les crédits prévus à certains chapitres du Budget étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les ouvertures de crédits ci-après :

#### 1) Au Budget Principal

SECTION	DEPENSES		RECETTES	
	Chapitre et article	sommes	Chapitre et article	sommes
Fonctionnement	60612	- 5 655 €		
	7391171	+ 5 655 €		
Investissement				
	Opération 73 Article 2313	- 5 458 €		
	Article 1342	+ 5458 €		

Le Conseil valide cette décision à l'unanimité.

### Convention de servitude avec le TE47 : renforcement BT chemin rural de « Pourret » :

#### (délibération)

Dans le cadre de l'implantation d'ouvrages de distribution publique d'électricité sur le domaine de la commune, il convient de conclure une convention de servitude sur les parcelles **AZ chemin rural « Pourret »** à Castelmoron sur Lot au bénéfice du TE 47 et de son concessionnaire du service public de distribution d'électricité.

Cette même convention, si elle concerne des ouvrages électriques souterrains d'un linéaire supérieur ou égal à 2 mètres ainsi que l'implantation d'un poste de transformation, peut faire l'objet le cas échéant d'une publication auprès du Service de Publicité de Foncière afin de sécuriser les parcelles et le réseau de distribution publique.

Considérant l'intérêt que présente pour la commune l'implantation de ces ouvrages de distribution publique d'électricité,

**Le Conseil Municipal,  
Oui l'exposé de Madame le Maire,  
Après en avoir délibéré,**

➤ **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention de servitude nécessaire ainsi que les actes authentiques correspondants ;

## Rénovation énergétique et architecturale de la salle Tivoli : demande d'aide financière DETR :

La salle des fêtes construite en 1982 a connu un remaniement au niveau de son entrée et sa façade en 2011 ; cependant, le bâtiment présente des signes importants de vétusté tant au niveau de son isolation que de sa qualité structurelle ; des travaux de rénovation s'avèrent nécessaires pour améliorer son éclairage peu efficace et énergivore, le revêtement de sol (carrelage) et les menuiseries doivent être remplacés, et sa façade remaniée et sécurisée (des panneaux menacent de chuter, leur support étant endommagé). Mr HEN, architecte a estimé l'ensemble des travaux à 216 000 € ; une aide au titre de la DETR peut être sollicitée. Mme le Maire invite le conseil municipal à participer à la réunion prévue jeudi à 14h30 au cours de laquelle seront abordés ces travaux. Elle invitera Mr le Sous-Préfet à visiter les locaux pour se rendre compte de la dangerosité de leur façade.

### (délibération)

Madame le Maire soumet au Conseil le projet de restructuration de la salle polyvalente TIVOLI établi par le Cabinet d'architecture Jean-Marc HEN sis 5 Rue Bouaké à Villeneuve sur Lot dont le montant estimatif s'élève à la somme de **216 000 € HT**. Le vieillissement de l'ensemble de la structure étant relativement avancé (construction en 1982), il est à présent devenu nécessaire d'effectuer de gros travaux de restructuration afin d'en garantir une utilisation sécurisée optimale et améliorer son isolation.

Elle propose de solliciter l'aide financière de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.

### **Après en avoir délibéré, le conseil municipal,**

- Considérant la nécessité de restructurer la salle des fêtes
  - Dit que ce projet sera inscrit dans le cadre du budget primitif 2022
  - Décide de solliciter l'aide financière de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux ainsi que le soutien du Conseil Départemental
  - D'approuver le plan de financement suivant :
- |                    |                         |
|--------------------|-------------------------|
| => DETR 30 %       | <b>64 800 €</b>         |
| => autofinancement | <b><u>151 200 €</u></b> |
|                    | <b>216 000 €</b>        |

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

## Création d'une aire de stationnement et sécurisation des abords des établissements scolaires :

L'avant-projet s'achève ; les travaux, estimés par le cabinet HEN à 113 500 €, prévoient un sens unique pour entrer sur le parking et le dépose-minute. Mme LACOMBE suggère des places de parking en épi ; Mr PREVOT répond que cela diminuerait le nombre de places de stationnement. Mme le Maire propose de restreindre la vitesse par une zone « 30 km/h » ; Mr PREVOT souligne l'efficacité d'une telle mesure si toutefois elle est respectée.

En ce qui concerne le parking à créer près du cimetière face à l'école élémentaire, il a été décidé par la commission des travaux de choisir un revêtement en enrobé plutôt que du « bi-couche » moins solide dans le temps.

## Renforcement du talus des berges du Lot sous le camping :

Depuis plusieurs années les berges s'effondrent suite aux crues répétées de la rivière. Suite à une visite sur place des techniciens de rivière du SMAVLOT et de la DDT, deux solutions ont été proposées :

- La pose de gabions le long de la berge avait été envisagée, mais non retenue
- la création de pieux estimée à 37 000 € écartée au profit d'un ancrage de bois d'acacias avec apport de terre + végétalisation ; le devis correspondant s'élève à 10 782 € TTC, il est validé à l'unanimité.

Pour réaliser les travaux, une autorisation de la police de l'eau est nécessaire.

Quelques arbres seront coupés ou élagués au camping ; ils menacent de tomber ce qui fragiliserait davantage le talus ; un devis de Mr Bernard DELPRAT de 4480 € TTC a été validé.

## Inspection du Camuzol :

Présentant des embâcles, le ruisseau du Camuzol a été inspecté par quelques élus qui ont constaté des effondrements ainsi que des obstructions consécutives à des accumulations de gravats et autres phénomènes comme un éboulement de buse, empêchant le cours d'eau de s'écouler normalement ; un devis de passage de caméra (avec hydrocurage lorsque le passage de l'équipement sera gêné) a été établi par la sté SOS BIANCATO pour un montant de 7300 € HT. Il est important de s'occuper du souterrain de la commune souligne Mr PREVOT. Le SMAVLOT a été contacté pour examiner ce dossier.

## Rénovation du château SOLAR/Mairie :

Une demande de DETR déposée l'an dernier a permis d'obtenir une subvention pour la 1<sup>ère</sup> tranche de travaux. Suite à contact pris auprès de la Fondation du Patrimoine, l'association « Stéphane BERN » a sélectionné le dossier de la commune de Castelmoron qui semble les intéresser par son architecture remarquable, étant l'unique bâtiment de style mauresque dans le département. Il se peut qu'il soit à l'honneur à la télévision ou bénéficie de soutien.

## Affaire Commune / CLAVERIE – chemin rural de Fongrave à Grateloup :

Une brève rétrospective est menée à l'attention de Mr PILLES dernièrement nommé conseiller municipal afin de lui présenter les grandes lignes de cette affaire qui dure depuis plusieurs années maintenant ; le tribunal vient de débouter l'appel de Mme LOPES MIRANDA, compagne de Mr CLAVERIE, copropriétaire avec ce dernier : elle doit verser à la commune la somme de 2500 €. Les attestations transmises par plusieurs personnes ont vraisemblablement pesé sur cette décision. Pour établir de nouveau la limite du chemin, des travaux seront nécessaires ; cela s'ajoute aux frais engagés par la commune dans cette affaire (environ 10 000 € d'honoraires).

## Eglise de Sermet :

Une étude par des entreprises de maçonnerie annonçait de lourds travaux de renforcement et de maçonnerie estimés entre 50 et 500 k € en fonction des options retenues. Une étude de sol réalisée par le cabinet spécialisé CERATO GEOTECHNIQUE a estimé que les fondations étaient d'une hauteur d'un mètre environ, ce qui rassure sur la solidité du monument. La commission des travaux poursuit l'examen de ce dossier.

-----

## Questions diverses

⇒ Demande de terrain pour pose d'une antenne par la société SFR : bien que la commune ait contacté cette entreprise, à plusieurs reprises, à l'époque où leur réseau présentait des dysfonctionnements importants, aucune suite n'avait été donnée par SFR. Actuellement en recherche de terrain pour permettre l'implantation d'une antenne (probablement suite à l'installation de celle de FREE) la société a contacté la commune. Ce sujet est très délicat, car, comme le souligne Mme le Maire, « tout le monde souhaite bénéficier d'un bon réseau de téléphonie mobile sans pour autant accueillir une antenne relais chez soi ». Mr PREVOT, suite à une visite avec les demandeurs, ajoute que la zone de recherche se situe entre le bas de Lissandre, le Dauphinat, Le rocher et Port Lalande ; un terrain communal près du pylône de la gendarmerie sur le plateau de Comarque leur a été proposé, mais il est trop éloigné techniquement. Mr PLANTY suggère de proposer le terrain communal du Vignoble (lot non construit). Mme LACOMBE informe d'un souci de réception pour la télévision dans son secteur depuis l'installation de l'antenne FREE ; Mr MARROT confirme cette perturbation, il reste aux habitants à effectuer un réglage.

Mme le Maire invite les élus à rechercher des parcelles pour satisfaire la demande.

⇒ Entretien des chemins ruraux par l'association « Les chemins verts de l'emploi » ; annuellement, plusieurs chemins sont nettoyés, la commune bénéficie d'une participation de 50 % de la Communauté de Communes. Mr PREVOT énumère les chemins concernés :

- Malvinot
- Las Jonquas
- Bretoule
- Larzillé
- Jean del roc
- Pech de Mathiot
- Moulin de Comarque
- La Dantoune
- Pomarède-Lassale

Mme le Maire ajoute que cet entretien est primordial notamment pour maintenir l'emprise des chemins régulièrement « rognée » par les agriculteurs riverains qui cultivent au-delà de leurs limites de propriété. Mr PREVOT précise que les randonneurs et associations ont remercié et félicité la commune pour cette initiative.

⇒ Tarification des repas au collège : le Département a décidé d'aider les familles en réduisant le prix du repas depuis la rentrée de septembre 2021 de 2,85 € à 2,50 €. Il sera de nouveau diminué au 1<sup>er</sup> janvier 2022 et fixé à 2 €. Cependant, les élèves de l'école élémentaire ne peuvent bénéficier de cette aide du Département qui s'applique aux collégiens uniquement et dépend du quotient familial.

⇒ Changement de nomenclature comptable : à partir de 2024, les communes assujetties à la M14 migreront à la M57. Certaines communes ont été contactées pour effectuer ce passage en avance ; Castelmoron a été sollicitée pour être pilote dès 2023. Une assistance à distance par les services de la trésorerie sera ainsi assurée, ce qui permettra un accompagnement privilégié.

⇒ Centre de vaccination : les injections ont repris en novembre, et le nombre de demandeurs ne cessent d'augmenter. Mme le maire remercie tous les bénévoles qui participent à son fonctionnement. Il y aura une trêve durant les fêtes de fin d'année.

- ⇒ Elagage le long des voies départementales : Mr ZOLDAN déplore la campagne d'élagage effectuée dans le secteur de Sermet qui, sans que les riverains soient prévenus, a « défiguré » des arbres anciens sans aucune précaution esthétique. Il semble que ce soit les services du Département qui aient procédé à ces travaux ; Mme le Maire prendra contact avec Mr FORNASIER, responsable, pour en connaître les détails.
  
- ⇒ Mr PLANTY remercie la municipalité et les agents techniques pour l'organisation de la soirée chantée ce samedi sur la place de l'église ; les chants de Noël ont été appréciés. Mme le Maire rappelle que cette manifestation était ouverte à tous, les chants n'ayant pas tous un caractère religieux.

-.-.-.-

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20.